

ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf : AT/DO/SDT/ 016 /2021

1^{er}AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mme **ARIBI FOUZIA** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **EGTPH BEN RAMACHE SALIMA**, représentée par son gérant **BEN RAMACHE SALIMA**, sis à : BEN SROUR W. MSILA

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N° 87/2020) portant : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement de cabl fibres optiques

LOT N°10: MSAN OUT DOOR VILLAGE TAOURIRTH AMROUCHE.

- ODS de démarrage des travaux : LOT N° 10 : n° 263/2020 du 29/11/2020, notifié le 29/11/2020

- Délai de réalisation : 20 jours.

3) 1^{ere} mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure** : suite à la visite du chantier effectuée par le surveillant le 01/ 02/2021 un constat de non respect des normes des prescriptions techniques du cahier des charges a savoir remise en état des lieux et évacuation des déblais ainsi que les travaux de pose des chambres, de ce fait vous été tenus de réparer les males façons cités ci-dessus en respectant votre engagements vis-à-vis d'Algerie Telecom, et renforcer votre chantier en moyens humains et matériels, pour permettre l'achèvement total des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuelles et normes des spécifications techniques du contrat en vigueur.

- **Délai d'exécution de la mise en demeure** : 08 jours après la parution de cet avis de mise en demeure dans le site WEB d'ALGERIE TELECOM.

- **Sanction prévus en cas de refus d'exécution** :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, une deuxième mise en demeure synonyme d'une résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant conformément a l'article 38 du cahier des charges en vigueur.

Accusé de réception

Date 06.02.2021

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)



La Directrice

Bejaia le 04/02/2021

